

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2017**

L'An deux mil dix-sept le neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 05 2017

Présents : M BLANC Amédée – M VALLA Max - M JOLY Jean-Pierre - M BRUCHON Fabrice – M COMBET Rosan - M NERON Julien - Mme CANEL Monique - Mme DUMAS Nathalie -

Absent excusé : – M ASTIER Sabin : procuration à M VALLA Max

Secrétaire de Séance : Mme CANEL Monique

### **1 – voirie 2016 -2017**

M COMBET Rosan exprime son mécontentement sur les projets de chantiers qui sont modifiés. Cette année les travaux prévus en 2016 devraient être reconduits, et de nouvelles voies ont été chiffrées pour l'enveloppe 2017.

Le conseil municipal échange sur les critères de priorité et la pertinence de rénovation des voies communales.

M Le Maire rappelle le bon sens des travaux à effectuer.

M Le Maire précise le montant de l'enveloppe voirie que la communauté de communes du pays Lamastre a allouée à notre commune ( report de 2016 73 053,46 € et enveloppe pour 2017 66 959 € soit une enveloppe globale de 140 013 €). Il précise que le conseil municipal n'a pas à délibérer. La commune décide toujours des chantiers de son territoire.

Les élus débattent sur les différents chantiers de 2016 et décident de ne pas effectuer le chemin du Bâtiment.

Les chantiers 2017 sont « votés »	Contre	2
	Abstention	1
	Pour	6

**Voir tableau programmes de voirie**

### **2 – FIBRE OPTIQUE**

Le réseau de fibre optique doit être déployé à Gilhoc-Sur-Orméze en 2018. Il reste des interrogations sur sa date de mise en service.

### **3 – EPAREUSE**

La commune est équipée d'une épareuse qu'elle a acquit neuve en 2002 pour 11 000 €. Elle nécessite de plus en plus d'entretien.

L'employé technique de la commune entretient les voies communales de la commune pour le compte de la communauté de communes du pays Lamastre. La commune refacture en fin d'année ces travaux qui nous sont « remboursés » sur la part fonctionnement de l'enveloppe.

Les élus s'interrogent sur le coût de ces travaux s'ils étaient effectués par une entreprise spécialisée.

### **4 – EMPLOYÉ TECHNIQUE**

**Il convient de prévoir l'embauche d'un agent technique pour septembre afin d'anticiper le départ en retraite d'un agent technique.**

#### **AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 – 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour *anticiper le départ en retraite d'un agent titulaire.*

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour une période de *6 mois* allant du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 28 février 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps complet

Il devra justifier des permis B, C et E

La rémunération de l'agent sera rattachée à l'échelle indiciaire des *agents techniques*

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement (*contrat d'une durée maximale de 12 mois*) dans les limites fixées par l'article 3 – 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient

### **5 – VESTIAIRES**

L'entreprise Fombonne a réalisé un devis pour rafraîchir les peintures intérieurs et extérieurs des vestiaires.

Il convient de réaliser les travaux avant cet été.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- accepte le devis de l'entreprise FOMBONNE pour 3 599,50 € HT
- prévoit les crédits au budget 2017

## 6 – DIVERS

M JOLY JP s'est rendu à la réunion du département concernant les contrats « Ardèche Terre D'Eau ».

Nous solliciterons le département dans le cadre du prochain contrat pour le renouvellement du réseau d'eau potable.<sup>1</sup>

Cette année l'ASG fête ses 40 ans, l'association organise le feu d'artifice pour la bombine le 13/08.

Les élus décident de porter la subvention 2017 exceptionnellement à 800 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- décide de verser une subvention exceptionnelle à l'ASG pour 2017 de 800 €
- prévoit les crédits au budget 2017

Le 4 juin, la commune accueille la balade St Joseph (arrêt au village de 200 voitures anciennes). Les élus sont sollicités pour organiser la réception des concurrents.

M Bruchon interroge le conseil sur l'ouverture d'un foyer des jeunes. Il convient de contacter les communes d'Etables, Boffres, le Crestet ; St Barthelemy le Plain qui ont un foyer des jeunes afin d'échanger sur le fonctionnement et les responsabilités.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.

La Séance est levée à 22h00

Le Maire,  
Amédée BLANC